



FICHE ACTION N°4

INTERFILIÈRES

À QUI S'ADRESSE CET AXE DE FINANCEMENT (FICHE ACTION) ?

À des acteurs publics et privés menant un projet sur le périmètre éligible.

QUELS TYPES DE PROJETS SONT CONCERNÉS ?

- ❖ **Créer et développer une offre interfilières en lien avec les déplacements doux :**
Créer des circuits, maillage de l'offre ; mise en relation des acteurs ; développer une offre interfilières ; etc.
- ❖ **Accompagner les démarches partenariales interfilières :**
Études ; recensement des partenaires potentiels ; mise en réseau ; accompagner les réflexions ; communication collective ; maillage des circuits courts ; etc.

QUELLES SONT LES TYPES DE DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

- ❖ **Les dépenses immatérielles :**
Frais de personnel (salaires et frais), prestations externes, (étude de faisabilité, audit, formation, organisation de réunions, communication, organisation d'événements, mise en réseau, etc.).
- ❖ **Dépenses matérielles :**
Équipements matériels nécessaires à la réalisation de l'opération ; coûts liés à une animation itinérante ; travaux ; etc.

QUEL PEUT ÊTRE LE FINANCEMENT DE MON PROJET ?

Un projet doit obligatoirement bénéficier d'un cofinancement public (Etat, Région, département, collectivité territoriale...) pour bénéficier d'une subvention LEADER.

1€ de fond public

4€ de crédits FEADER/LEADER

Les projets peuvent bénéficier d'une subvention LEADER de minimum 5 000 € jusqu'à 200 000 €.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION ?

L'ensemble des dossiers présentés sera examiné par le comité de programmation et évalué au regard de principes de sélection tels que l'innovation, la dynamique de projet multi-acteurs, etc. Ces critères de sélection sont repris dans une grille de notation commune à tous les dossiers et permettent une notation sur 20 points, fixant ainsi un plafond de financement LEADER selon la note obtenue.



Le « Guide du porteur de projet »
répondra à toutes vos questions.

www.grandbeauvaisis.fr

version du 3 juillet 2018